



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**



L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

Nos questions - Vos engagements

**Réponses de Jean-Michel RUIZ –
Pour l'ensemble des PCF/FDG du Val d'Oise**

L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

Nos questions - Vos engagements



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'Education). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre.

Chacun connaît les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Légitimement, les acteurs de la communauté éducative s'interrogent sur les choix des candidats en matière d'éducation et sur les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation.

C'est la raison de l'envoi de ce questionnaire à chaque candidat.

Les questions n'ont pas vocation à traiter tous les sujets. Mais les réponses apportées à tout ou partie d'entre elles permettront de mesurer le degré d'implication de chaque candidat dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

**Nous vous remercions d'insérer vos réponses dans ce document
et de bien vouloir le renvoyer par courriel à :**

fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

Les rythmes scolaires

En 2013, de nombreux parents ont réorganisé leur temps professionnel, comme personnel, pour s'adapter à une nouvelle organisation du temps scolaire, plus favorable aux enfants. Cela ne s'est pas fait sans heurts et sans compromis familiaux. Les conséquences de cette réforme des rythmes scolaires seront-elles évaluées ?

Dans son projet, le nouveau Président de la République prévoit de redonner le choix aux communes, en matière de rythme scolaire, après concertation avec les écoles. Toutes les options seront possibles : revenir à la semaine de quatre jours d'école ou conserver le rythme des quatre jours et demi, avec - ou sans - les activités périscolaires... Le fonds d'aides aux communes continuerait d'exister, mais seulement pour les plus pauvres.

Quelle position défendez-vous à l'Assemblée nationale ?

Votre réponse "

Peut-on concevoir de respecter les rythmes de l'enfant et l'indispensable action publique pour l'accès de tous les enfants à toutes les facettes du savoir, de la culture et des valeurs humaines en renvoyant chaque collectivité locale à sa seule volonté, à ses contraintes et bien souvent à ses difficultés budgétaires ? Non évidemment.

Peut-on mettre en œuvre un projet sociétal en créant les conditions d'une opposition entre temps de travail, reconnaissance du travail des enseignants et des autres personnels concernés et volontés éducatives et politiques ? Non.

L'État doit donner à chaque collectivité territoriale les moyens financiers de mettre en œuvre des projets ambitieux et respectueux des rythmes de l'enfant et des temps disponibles et contraints des parents.

L'État doit créer les conditions d'une véritable prise en compte des rythmes de l'enfant dans le temps d'apprentissages maîtrisés par les enseignants en développant la formation des enseignants, et le suivi de ce travail par l'apport d'un soutien en continu des spécialistes du temps de l'enfant.

L'État doit favoriser la création d'un véritable service public du temps péri scolaire en favorisant le travail partenarial entre l'Education Nationale, les collectivités territoriales et les associations partenaires de l'école.

Il est indispensable de s'appuyer sur les expériences réussies ces trois dernières années et d'analyser les raisons des échecs ou semi échecs. En aucun cas il ne serait acceptable de revenir par défaut à la situation créée en 2008 par le Ministre Darcos en réduisant le temps scolaire et en faisant de la semaine scolaire française la semaine la plus épuisante des pays occidentaux.

Un véritable travail sur l'organisation des vacances scolaires doit être mis en place mais pour cela il faut une véritable volonté politique qui priorise l'intérêt de l'enfant par rapport aux intérêts commerciaux du tourisme notamment.

L'éducation prioritaire

Nous constatons un déséquilibre important dans la carte de l'éducation prioritaire. Nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Il s'avère nécessaire d'évaluer le fonctionnement actuel pour repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'éducation prioritaire, en veillant notamment à adapter les moyens humains aux objectifs et améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

Pensez vous qu'un député puisse agir sur cette question ? Comment ?

>>L'assemblée nationale (et donc les députés) peuvent agir en proposant des lois et en les votant pour mettre en œuvre les principes d'égalité de tous sur tout le territoire national. La carte scolaire doit être remise en place pour favoriser la mixité sociale dans les écoles, premier lieu et parfois unique

lieu de brassage des couches sociales. Des moyens bien plus importants (professeurs, budgets, formations) doivent être attribués aux établissements scolaires pour que ce brassage se révèle performant dans les conditions d'apprentissage.

L'École publique doit promouvoir l'accès de tous à tous les savoirs et faire la preuve par son excellence de l'inutilité des sociétés commerciales qui vivent sur ses lacunes.

L'État doit faire respecter la loi.

Le soutien scolaire

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Éducation.

Pensez-vous souhaitable de renforcer les dispositifs de soutien scolaire ? Dans l'affirmative, avec quels intervenants ?

>>C'est sur le temps scolaire que doivent se faire tous les apprentissages. Lorsque des apprentissages se font hors du temps scolaire cela devient source d'inégalités et les enfants des couches sociales favorisées seront encore davantage avantagés. Il revient donc à l'État de donner à l'école publique les moyens d'apporter aux enfants les connaissances qui leur sont dû en favorisant d'abord la formation des enseignants et en suite en favorisant la coopération avec des intervenants spécialisés à but non lucratif.

L'orientation

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

Quelles dispositions préconisez-vous pour améliorer l'orientation et le suivi des élèves et des étudiants ?

>>Formation des enseignants, ouverture du monde enseignant envers le monde du travail (entreprises, chambres consulaires, syndicats), suivi et soutien des élèves par l'apport de compétences spécifiques. Il faut redonner aux CIO les moyens des ambitions de l'État sur ce sujet.

Nécessité également de créer toutes les passerelles entre les différentes filières pour qu'un choix d'orientation ne soit jamais une voie sans issue.

Quel est votre point de vue sur l'enseignement professionnel, sur l'apprentissage, sur l'alternance ?

>>L'enseignement professionnel doit réellement être revalorisé mais cela passe par des formations de qualité qui lient davantage l'enseignement général et l'enseignement professionnel. L'enseignement professionnel doit aussi être valorisé par les rémunérations des secteurs professionnels concernés.

L'apprentissage doit devenir une véritable orientation et être mis en œuvre par choix et non par défaut. Il faut développer le recrutement de Maîtres d'apprentissage et recruter tant dans l'Éducation Nationale que dans les entreprises, en priorité des salariés seniors qui après formations pourraient assurer un tutorat. Nous aurions alors l'offre d'une possibilité de fin de carrière positive pour nombre de salariés. Cette formation pourrait aussi s'inclure de façon positive dans le cadre d'un parcours professionnel permettant aux salariés de lier « Emploi et Formation » en toute sécurité.

L'alternance tout comme l'apprentissage doivent se faire sur l'ensemble des filières et des niveaux d'enseignement et pas seulement dans les filières artisanales. De plus en plus, l'alternance est demandée dans les études supérieures mais se trouve sous utilisée du fait du manque d'employeurs acceptant les étudiants en alternance. L'Etat doit donc créer des dispositifs contraignants pour obliger des entreprises à mettre en œuvre cette formation et doit sévir lorsque l'alternance est utilisée (c'est de plus en plus souvent le cas) comme forme de sélection pour un recrutement futur.

L'école mixte

La mixité filles-garçons et la mixité sociale sont deux éléments essentiels à la réussite de tous les élèves. Dans ce domaine, la qualité des transports, la diversité de l'habitat, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU ont une influence déterminante.

Nous faisons aujourd'hui le constat que des établissements sont « dépressionnaires », faute d'inscription d'élèves, et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est en outre aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations révèlent que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

Quelles sont vos propositions sur ces différents aspects ?

” Réussir la mixité sociale signifie la remise en place d'une carte scolaire contraignante mais acceptée par la qualité des enseignants fournis. Cela passe aussi par la mixité sociale dans les lieux d'habitation et donc par l'intervention de l'Etat pour l'application de la loi SRU, l'aide aux collectivités pour la construction à faible coût de logements sociaux et aussi pour l'aide à la réalisation de parcours résidentiels permettant la construction de logements en accès à la propriété à des coûts moindres et incitatifs pour permettre aux couches moyennes de rester dans les villes et non de s'expatrier de plus en plus loin. L'action de l'État contre la spéculation immobilière est l'une des clés permettant la mixité sociale à l'Ecole.

La mixité filles garçons est l'un des fondamentaux révélateurs de la société que nous voulons car favorisant l'apprentissage de l'égalité entre les genres, le respect et la lutte contre la violence. Elle est l'un de nos piliers éducatifs et à favoriser par des actions permanentes. Tout recul sur ce terrain est un recul de la société.

L'école pour tous

Tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques, leurs handicaps, ou encore leurs besoins particuliers, ont leur place à l'école. L'école participe, par les enseignements, et par le vécu et le vivre ensemble, à la construction de valeurs fondatrices de la notre société : le respect, la tolérance et la solidarité.

Le bien-être de nos enfants est précieux : des actions doivent être menées dans tous les établissements pour lutter contre toute forme de harcèlement au sein de l'école. Des initiatives de repérage doivent être généralisées pour que chaque élève puisse se sentir en sécurité et écouté.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire près de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.

Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire respecter la Loi et pour la mise en œuvre des plans personnalisés de scolarisation (PPS) et la formation des enseignants et des personnels éducatifs ?

Il faut arrêter de parler d'égalité des chances et mettre réellement en action l'égalité des droits. La formation des enseignants doit être encore davantage développée et doit être accompagnée de temps de prise de recul des enseignants pour leur permettre de faire face au stress inhérent de ce métier et se ressourcer quant à leur motivation et investissement psychologique.

L'école doit avoir les moyens d'accueillir tous les enfants et pour cela des moyens adaptés de locaux, de personnels (enseignants, administratifs, sociaux) et de budgets doivent leur être attribués. Dans les établissements situés dans des secteurs rencontrant de fortes difficultés socio économiques des efforts encore plus importants doivent être menés, avec le personnel adéquat, pour établir les projets éducatifs associant les familles sur des projets aptes à freiner le repli sur soi, le communautarisme et mettant ces familles à la merci de manipulations idéologiques ou mercantiles.

Plus les difficultés sont grandes plus l'État doit être présent.

L'école laïque

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

Quelle est votre conception de la laïcité, quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?

La laïcité c'est le respect des convictions de chacun et l'action pour l'émancipation individuelle de chaque futur citoyen. La laïcité n'est pas une fin en soi, ses principes, son histoire, doivent être apprises à l'école. Son fondement doit être incontestable et si cela doit se faire avec le plus grand respect des familles, de leur histoire et de leur culture cette forme de tolérance ne peut signifier l'acceptation d'un recul sur les droits de l'homme et surtout de la femme, ni un recul de société.

La laïcité est d'abord un mode de défense de l'individu face à la pression sociale et l'État lui doit cette protection.

L'école gratuite

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle.

Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres et cahiers d'exercices à acquérir par les familles, contributions demandées au financement de sorties culturelles ou sportives, etc.

Nous constatons aussi que les budgets de certains établissements sont complétés par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires...

Quelles sont vos propositions pour rendre réellement effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?

Il faut hisser le budget de l'Éducation Nationale au niveau de ses besoins. Tout ce qui concourt à l'éducation et dont l'école à besoin doit être gratuit : locaux, enseignants, matériel, sorties scolaires, transports scolaires, restauration scolaire.

Les collectivités locales doivent voir leurs budgets augmentés par l'État pour que cette gratuité soit effective. C'est donc dans le budget de la nation que l'on doit trouver les ressources nécessaires à cette ambition.

L'école de la citoyenneté

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps.

Dès lors, il est impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

Pensez-vous nécessaire que le Parlement prenne des dispositions visant à l'apprentissage de la citoyenneté par tous les jeunes ? Si oui, quelles dispositions ? A l'école, en dehors ?

L'apprentissage de la citoyenneté doit se faire à l'école mais aussi en dehors de l'école par l'apport des associations complémentaires et par l'exemplarité de tous les corps de la société. Cette responsabilité ne peut être vécue comme une culpabilisation. Si aujourd'hui des millions de citoyens ne participent pas par exemple au processus électoral c'est que les politiques menées les en ont éloignés ou écœurés. Il y a donc lieu de s'interroger sur la volonté de certains politiques qui prônent la citoyenneté mais rejettent hors du champ des prises de décision politique des millions de décideurs potentiels.

Il y a alors lieu de s'interroger sur notre conception de la société : la citoyenneté pour quoi faire ? Si celle-ci est de permettre au peuple de décider par lui-même et pour lui-même il est alors indispensable que les politiques bénéficient à tous et que les bénéfices du travail collectif ne soient pas accaparés par une minorité d'individus au détriment de l'immense majorité.

Le plan numérique pour l'éducation

Ce plan vise à préparer les élèves à être acteurs du monde de demain. Dans le Val d'Oise par exemple, un plan d'équipement ambitieux est conduit par le Conseil départemental. Il permet d'équiper les établissements scolaires sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT).

Pensez-vous que tous les établissements et tous les élèves doivent être dotés à court terme ou qu'il faille rester sur le volontariat des Conseils départementaux et des établissements scolaires ?

>> Le plan numérique pour l'École est d'abord une question de conception des programmes et de formation des enseignants. Ces étapes sont du ressort premier de l'Éducation Nationale et donc de l'État. La mise en place de matériel sans la formation préalable est très souvent un formidable gâchis qui légitime le faible investissement matériel que nous déplorons. Il faut donc que l'État affirme et assume ses choix pédagogiques.

C'est indispensable pour mettre les apprentissages à la hauteur des exigences du monde professionnel et des rapports sociaux du 21^{ème} siècle.

La médecine scolaire, la santé, la PMI

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences dans l'application des dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les établissements ?

Il ne s'agit pas de la préserver mais de la mettre en place. L'Éducation Nationale doit recruter les médecins, infirmières et psychologues nécessaires aux missions qui sont inscrites dans le Code de l'Éducation.

L'éducation à la sexualité

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?

>>Ouvrir l'école aux avancées scientifiques et sociales en ce domaine. Lier l'éducation sexuelle aux droits de l'homme et en particulier à l'égalité femmes-hommes.

L'éducation sexuelle passe par la connaissance scientifique de l'évolution d'un corps et par le respect des individus.

Permettre aux adolescents de connaître tous les moyens d'avoir la maîtrise de leurs corps.

L'adolescence est une période de doute, de découverte et d'apprentissages. L'école doit donner aux élèves les outils pour affronter cette période en toute confiance.

La communication avec les parents est alors essentielle.

Voulez-vous ajouter autre chose ?

>>